**Marché d’ouvrage**

**COMMUNE DE GOULIEN**

**MAIRIE**

**29770 GOULIEN**

**Marché public de maîtrise d’œuvre**

Travaux d’aménagement de voirie 2014

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Date limite de réception des offres :**

**20 juin 2014 à 12 h 00**

Article I - Objet et étendue de la consultation

I-1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne : MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D’AMENAGEMENT DE VOIRIE

Lieu d’exécution : Commune de Goulien

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 60 000 € T.T.C.

I-2. Etendue de la consultation

Marché à procédure adaptée en application de l’article 28 du code des Marchés Publics

I-3. Décomposition de la consultation

La présente consultation n’est pas allotie.

I-4. Date limite de remise des offres

Vendredi 20 juin 2014 à 12h.

Article II – Conditions de la consultation

II-1. Durée du marché

6 mois à compter de la date de notification

II-2. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à comptar de la date de réception des factures ou des demandes dde paiment équivalentes.

II-3. Conditions particulières d’exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d’exécution visées par l’article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n’est réservée au profit d’entreprises ou d’établissements visés par l’article 15 du Code des marchés publics.

II-4. Compétences et composition de l’équipe de maîtrise d’oeuvre

Le marché sera attribué à un maître d’œuvre ou à un groupement de maîtres d’œuvre ayant des compétences dans le domaine de la voirie.

Article III – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats devront être rédigées en langue française et les sommes seront exprimées en euros.

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

1. La lettre de candidature
2. La déclaration du candidat
3. L’acte d’engagement (AE)
4. Une note méthodologique

Article IV – Jugement et classement des offres

Afin de donner tout son sens à la notation d’offre économiquement la plus avantageuse selon l’article 53 du Code des marchés publics, il sera établi un tableau de jugement des offres de chaque entreprise pondérés suivant les critères ci-dessous ; les critères étant eux-mêmes pondérés suivant leur importance.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

* La valeur technique des prestations : 50%
* Le prix des prestations : 40%
* Les délais des prestations : 10%

En application de l’article 28 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les cadidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l’offre, notamment sur le prix.

Article V – Conditions d’envoi ou de remise des plis

La date limite de réception des offres est fixée au délai de rigueur suivant :

**Vendredi 20 juin 2014 à 12 heures**

Toute offre arrivée hors délai sera rejetée.

L’offre sera transmise sous pli cacheté portant l’adresse et les mentions suivantes :

COMMUNE DE GOULIEN

2 RUE DE LA MAIRIE – LE BOURG

29770 GOULIEN

« Offre pour maitrise d’œuvre pour travaux de voirie 2014 »

« Candidat : …… »

Les plis qui seraient remis ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limites précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

Article VI – Renseignements complémentaires

Tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des propositions peuvent être obtenus, par demande écrite, auprès de :

M. Le Maire de Goulien

2 rue de la mairie – Le Bourg

29770 Goulien

Tél. : 02.98.70.06.04

Courriel : goulien.mairie@orange.fr